

Si vous êtes motivé, prêt à la mobilité, avec une ouverture d'esprit vous permettant de vous adapter, venez rejoindre cette section !

Grâce aux périodes de formation en Entreprise à l'étranger, vous bénéficierez d'un enrichissement personnel et professionnel.

Vos compétences linguistiques seront un atout apprécié dans les entreprises.

A. Objectifs de la section européenne :

- communiquer en langue étrangère dans un contexte professionnel,
- se familiariser avec la culture du pays d'accueil,
- se préparer à l'euro-citoyenneté,
- obtenir une mention reconnue au niveau européen.

B. Conditions de certification :

- avoir suivi un cursus en section européenne,
- être inscrit officiellement en section européenne,
- avoir réalisé une Période de Formation en Entreprise dans un pays étranger,
- présenter la liste des travaux et activités réalisés dans le cadre des séquences en section européenne,
- se présenter à l'épreuve orale spécifique en fin de deuxième année.

C. Organisation de l'emploi du temps :

Cours spécifiques : 2 h hebdomadaires réparties ainsi :

- 2 h avec un professeur de langue vivante et un professeur de discipline non linguistique avec lesquels vous vous préparerez à l'intégration culturelle et professionnelle dans le pays d'accueil.

D. Conditions d'obtention de l'examen :

Pour bénéficier de la mention européenne, le candidat devra :

- Obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve de langue vivante obligatoire Anglais,
- Obtenir un minimum de 10/20 à l'épreuve orale spécifique section européenne.

Une épreuve facultative est proposée aux élèves effectuant un stage à l'étranger : épreuve de mobilité qui consiste en un entretien oral, en Français, relatif au déroulement et environnement du stage. Cette épreuve ne peut qu'apporter des points à l'examen.

Grâce à une formation reconnue à l'échelle européenne, vous augmentez vos chances d'insertion professionnelle.